



Paris, le 5 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coût de l'énergie : des mesures immédiates sont nécessaires

Les coûts excessifs de l'énergie dans les nouveaux contrats proposés aux collectivités ne sont plus acceptables ni tenables.

De nombreux maires aux côtés des associations d'élus interpellent les pouvoirs publics, constatant qu'aucune mesure correspondant au mur financier face auquel ils se trouvent aujourd'hui n'est apportée pour l'instant.

Le Gouvernement doit agir. L'AMF alerte et fait des propositions depuis dix mois.

L'AMF propose que l'Etat, les collectivités, les syndicats de l'énergie et les autres opérateurs de l'énergie, notamment les fournisseurs, soient réunis d'urgence à l'initiative du Gouvernement, pour que soient prises les décisions à la hauteur des enjeux financiers devant lesquels les collectivités sont placées par leurs fournisseurs.

Le niveau d'alerte envoyé par les collectivités rend indispensable une réaction avec des effets immédiats.

Marie-Hélène GALIN  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

Thomas OBERLE  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)